

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Limas le 14 septembre 2026 à 19 heures, sous la présidence de monsieur GIRIN, Maire.

PRESENTS : M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BRAYER, Mme GIRAUD, M. JOMAIN, Mme DECK, M. JACQUES, Mme PETOZZI, M. MAS, Mme RIVET, Mme LACHIZE, M. MAIO, Mme AUCAGNE, M. JOTHIE, Mme SELLEM, M. CIMETIERE, Mme JOMARD, M. SEGARD, M. FINE, Mme GRONDIN, M. LABAEYE, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. TROUVÉ

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. WADBLED (au profit de M. GIRIN) ; Mme CHABERT (au profit de Mme LAFORET) ; Mme DURON (au profit de Mme GRONDIN),

Madame LAFORET a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 24 conseillers physiquement présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2026 : aucune remarque n'est formulée quant à la rédaction, le PV du conseil municipal du 6 juillet 2026 est adopté à l'unanimité (27 POUR).

Madame LACHIZE est désignée secrétaire de séance.

A – ADMINISTRATION GENERALE

1 – Beaujolais Saône Aménagement : rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et ses réponses

Rapporteur : Monsieur BRAYER

La Société Publique Locale BSA compte 16 actionnaires parmi lesquels la mairie de Limas détient 2,091 % du capital. La communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône est actionnaire majoritaire.

La chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail pour 2025, au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale (SPL) Beaujolais Saône Aménagement (BSA) pour les exercices 2020 à 2025.

Le contrôle a été engagé par lettre du 3 septembre 2025 adressée au président de la SPL.

Le maire de Limas a été destinataire de 2 rapports confidentiels :

- Un extrait du rapport d'observations provisoires du 10 février 2026, qui portait sur la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase
- Un rapport d'observations définitives reçu le 2 juillet 2026.

Les magistrats de la chambre ont formulé cinq recommandations qui sont résumées page 6 et détaillées pages 13, 14, 18 et 38.

Recommandation n° 1 : Faire délibérer le conseil d'administration sur le mode d'exercice de la direction générale en application des articles L.225-51-1 et suivants du code de commerce.

Recommandation n° 2 : Dans le cas où le président assure également les fonctions de directeur général, assumer la plénitude de ces fonctions en application de l'article L.225-251 du code du commerce.

Recommandation n° 3 : Faire définir les modalités et le montant de la rémunération du président-directeur général, mandataire sociale, par le conseil d'administration.

Recommandation n° 4 : Renforcer le contrôle du conseil d'administration ainsi que celui des actionnaires majoritaires dans la gestion de la SPL et notamment dans le domaine des achats, pour garantir la sécurité juridique.

Recommandation n° 5 : Veiller à une stricte application du code de la commande publique, notamment par le respect des règles de computations des seuils et des règles de publicité définies par les articles R.2121-1 à 4 et R.2122-1 et suivants du code de la commande publique.

La commune de Limas sollicite régulièrement dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le présent rapport évoque d'ailleurs plusieurs concours :

- pour une étude de faisabilité concernant la rénovation énergétique du gymnase (page 29)
- pour l'aménagement d'un stade de football (page 32 et 33)
- pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase (pages 35 à 37).

Madame GRONDIN : Nous souhaitons commencer par rappeler que le rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous est présenté ce soir n'est pas un simple document administratif. C'est un rapport qui met en évidence un certain nombre de dysfonctionnements importants dans le fonctionnement de la SPL Beaujolais Services et Aménagement, mais aussi des insuffisances dans le contrôle exercé par ses collectivités actionnaires. Et notre commune, Limas est directement concernée, puisqu'elle est actionnaire de cette société et qu'elle lui a confié plusieurs missions.

Tout d'abord, ce rapport nous interroge sur la manière dont Limas a exercé son rôle d'actionnaire. Des outils de contrôle étaient prévus dans les statuts de la SPL. Or, ils n'auraient pas été réellement mis en œuvre. Être actionnaire, ce n'est pas simplement participer à des réunions ou voter des décisions. C'est aussi contrôler l'utilisation de l'argent public et s'assurer que les missions confiées à la SPL sont correctement réalisées. Le rapport relève également un manque d'information des collectivités sur certains éléments importants, notamment concernant la rémunération du dirigeant de la SPL. Plus préoccupant encore, la Chambre met en évidence une situation de conflit d'intérêts concernant le directeur de la SPL, qui avait parallèlement des relations d'affaires avec certaines entreprises intervenant pour la société.

Donc, la question que nous posons ce soir est simple : qu'est-ce que Limas savait ? Quand l'a-t-elle su ? Et surtout, quelles mesures ont été prises lorsqu'elle en a eu connaissance ?

Nous pensons que les habitants sont en droit d'avoir une réponse claire à ces questions.

De plus, ce qui rend ce rapport particulièrement important pour notre commune, c'est qu'il ne concerne pas seulement un fonctionnement général de la SPL mais deux opérations concernant Limas sont expressément examinées par la Chambre : le stade de football et le gymnase du collège.

Sur le stade, la Chambre relève notamment des différences importantes entre deux prestations réalisées sur le même terrain, ainsi que des relations d'affaires entre certaines entreprises concernées et la société du directeur de la SPL.

Sur le gymnase, la Chambre relève plusieurs difficultés dans la procédure, notamment concernant la mise en concurrence, l'analyse des offres et la justification des choix effectués. Elle relève également qu'une alerte de l'Ordre des architectes n'a pas été portée à la connaissance du conseil municipal avant l'attribution du marché.

Toutes ces opérations soulèvent suffisamment de questions pour que la commune demande des explications et fasse toute la lumière sur ces dossiers. Nous ne voulons pas nous contenter de « prendre acte », nous souhaitons que ce rapport ne reste pas sans suite.

Il en va de la confiance que les habitants doivent avoir dans le fonctionnement des établissements publics et dans leurs élus.

C'est pourquoi, nous demandons :

- que le conseil municipal dispose de l'ensemble des éléments du dossier, et pas uniquement d'une synthèse ;
- qu'un bilan soit présenté sur les sommes engagées par Limas avec cette SPL ;
- que la commune nous indique quelles suites elle entend donner aux recommandations de la Chambre ;
- et surtout que Limas utilise pleinement les moyens dont elle dispose en tant qu'actionnaire pour exercer réellement son contrôle.

Nous souhaitons également que la commune nous informe des éventuelles démarches engagées pour défendre les intérêts de Limas lorsque ceux-ci pourraient avoir été lésés.

Monsieur GIRIN : Ce dossier, on l'a découvert. Je vous refais l'histoire, mon prédécesseur, Michel THIEN, qui était maire de Limas à l'époque, a reçu un premier rapport, a été questionné sur ce sujet et a apporté la réponse comme il était demandé avec toutes les recommandations de discrétion. Très personnellement, je n'étais absolument pas au courant. Même Michel THIEN ne m'en a pas parlé parce que ça lui était demandé. Le maire représente l'actionnaire. Ce rapport a ensuite été modifié. Entre-temps, je suis devenu maire. J'ai découvert ce dossier. Ce dossier porte, vous l'aurez bien lu, sur des agissements du directeur de l'établissement. Peut-être que le PDG de la structure lui faisait trop confiance. Ce qu'il a fait, ce que j'ai compris, et nous, on ne le voyait pas, on ne pouvait pas le voir. Pourtant, il y avait un commissaire aux comptes à chaque conseil d'administration. J'y participais, monsieur BRAYER aussi, puisque je représentais l'Agglo et je ne représentais pas Limas à ce moment-là. Donc, vous avez vu qu'il n'y a pas que Limas, puisqu'on pèse 2,091 %. Toutes les communes sont bien embêtées. Sur les affaires qui concernent directement Limas, on a découvert qu'il y a eu, sur un dossier, deux facturations qui passent par BSA. C'est BSA qui est flouée, ce n'est pas directement Limas. Et il y a l'affaire, effectivement, du manque de mise en concurrence qui, elle, a été jugée et le Conseil des architectes a été débouté sur ce dossier. C'est tout ce que je peux vous dire aujourd'hui. Quant à faire le travail qu'a fait la Chambre régionale des comptes, non, on ne va pas le faire, madame. On n'a pas les moyens. On n'a pas accès à ces documents. Comment voulez-vous faire ? Et qu'est-ce qu'on va en tirer ? Rien de plus que ce que dit le rapport. Maintenant, je vous laisse aller vous rapprocher d'eux, vous porter partie civile si vous le souhaitez, mais on est plutôt victime là-dedans, ça, c'est clair. Qu'est-ce qu'on a à récupérer ? Je n'en sais rien. Par contre, on était très surpris avec monsieur BRAYER, puisqu'on allait régulièrement au conseil d'administration. Vous avez raison, quand on va dans un conseil d'administration, on ne peut pas y aller toujours en confiance. Quand vous avez autour de la table des commissaires aux comptes qui vous disent que tout va bien, que vous avez un directeur qui présente bien les dossiers, que tous les actionnaires sont OK, qu'en plus, moi je me souviens, à la première réunion, j'avais fait une mise en garde sur l'état des comptes de cette société. C'est tout ce qu'on demande en tant qu'actionnaire, c'est que l'entreprise fonctionne. Et je suis un peu « tombé de ma chaise » personnellement. Monsieur SIMMINI, je n'ai pas personnellement de relations avec lui, je ne sais même pas ce qu'il en est, mais cette affaire, c'est vraiment monsieur SIMMINI. Après, il y a des choses qui ont été relevées, j'entends. J'ai entendu, mais je ne sais pas quoi vous dire de plus.

Monsieur BRAYER : On peut rajouter simplement qu'à l'intérieur de BSA rien n'a été découvert. Les problèmes qu'a soulevés la Chambre régionale, ça se passe entre monsieur Simini et certaines entreprises où il a fait des escroqueries, il

a touché de l'argent. Monsieur SIMMINI avait trois sociétés en dehors de BSA et il travaillait avec ces sociétés en liaison avec les autres entreprises. Aujourd'hui, il y a une entreprise très importante qui est prise en compte, qui s'appelle SEBACO, qui était également concernée et une autre qui s'appelle CHAPEAU, qui est également concernée par les relations entre monsieur SIMMINI et ces entreprises. À l'intérieur, je répète que les commissaires aux comptes ne pouvaient absolument rien voir parce qu'il n'y avait aucune mauvaise écriture, aucune. Ça se passe à l'extérieur. C'est-à-dire que personne ne pouvait découvrir. Moi, j'ai un gendre qui est expert-comptable, il connaît bien le problème. Il m'a dit : « Tu ne pouvais pas. On ne pouvait absolument rien découvrir à l'intérieur ». Et c'est grâce en fait, parce que monsieur SIMMINI faisait partie d'une autre agglomération précédemment et c'est à ce moment-là en fait qu'il y a eu des suspicions, qu'un fournisseur avait donc dénoncé le processus et c'est à partir de là que la chambre régionale des comptes a commencé à faire son enquête depuis plusieurs années, ça a été progressif. Donc voilà. Les commissaires aux comptes que nous avons rencontrés, il y a huit jours lors d'un conseil, nous ont dit qu'il n'y a aucun trafic à l'intérieur, aucune malfaçon. C'est astucieux, mais le gros problème, c'est que, en fait, au niveau de l'embauche de monsieur SIMMINI, il n'a pas été question de lui demander ou de vérifier s'il avait d'autres sociétés qui faisaient le même travail que BSA. C'est là le problème.

Monsieur GIRIN : C'est là où je rejoins monsieur BRAYER. En fait, le manque, effectivement, c'est d'avoir trop fait confiance, de ne pas avoir posé la question et de ne pas avoir indiqué directement qu'effectivement il avait ces sociétés. C'est une en particulier, d'ailleurs. Mais je ne pourrai pas vous en dire beaucoup plus. Il y aura un jugement. J'espère que les gens concernés seront poursuivis. Pour autant, BSA, même sans monsieur SIMMINI, nous apporte des services puisqu'ils assurent la maîtrise d'œuvre pour des opérations à Limas et que l'on aimerait continuer parce que je vous rappelle que l'on est actionnaire, comme l'Agglo, qui est le plus gros actionnaire, nous avons besoin de ce genre de structure. Il y a des gens qui y travaillent qui sont compétents. Aujourd'hui, la personne qui reprend le rôle de monsieur SIMMINI sans vraiment avoir le statut, je l'ai rencontrée parce que nous avons un dossier encore en cours avec le gymnase et c'est quelqu'un de très sérieux. Alors, j'espère qu'on ne va pas découvrir dans deux ans qu'en fait il pratique ce que faisait monsieur SIMMINI. Mais vraiment sincèrement, je ne sais pas aller plus loin pour ce qui est de Limas. Voilà. On doit vous présenter le rapport. Il n'y a pas de vote. On doit vous en donner connaissance. Moi, je n'ai pas l'intention d'aller mener des actions, surtout contre une structure, ni contre un monsieur avec qui je n'ai pas de contrat.

Monsieur LABAËYE : J'entends bien que, d'une part, le dossier relève plutôt de l'ancienne mandature, que, comme vous le dites justement. Deuxièmement, qu'effectivement, c'est compliqué peut-être d'engager des poursuites. Il n'empêche que l'on lit dans le dossier que l'Agglo consulte ses avocats. Donc, c'est quand même qu'ils supposent qu'il y a peut-être une action à engager. D'autre part, ce qui est important pour nous surtout, c'est de voir que certains dispositifs de contrôle n'avaient pas été mis en place. Alors, je ne dis pas que c'est de la faute des administrateurs, mais il n'empêche qu'ils pointent quand même des censeurs ou un comité éthique qui auraient dû être mis en place de par les statuts et qui ne l'a pas été. C'est pour ça qu'il me semble important que Limas, en tant qu'actionnaire, insiste pour qu'enfin ce soit mis en place.

Monsieur GIRIN : Je vais vous répondre. On pèse 2,091 %. Pourquoi ? C'est le ticket d'entrée pour pouvoir travailler avec cette structure. Pour Limas. Point. On pèse deux. Donc on ne peut pas passer nos journées, on n'a pas... L'Agglo pèse beaucoup plus lourd. Ce qui est un peu normal. Il est probable que l'Agglo, sur les dossiers Agglo derrière, et à l'extérieur, comme l'a expliqué monsieur BRAYER, il y a des choses qui se soient passées. Mais moi, j'attends le jugement pour savoir que ça avance, que les responsabilités soient données. Quelle est la responsabilité de Limas ? Quand vous dites c'était avant, ça n'a rien à voir. On est dans la continuité. J'étais premier adjoint de Michel THIEN, je ne représentais pas Limas, je représentais l'Agglo comme d'autres élus. Je peux même vous dire qu'il y en a qui étaient souvent marqués absents. Je faisais partie avec Daniel BRAYER des plus présents d'ailleurs au conseil d'administration, mais on n'a jamais rien vu. Et ce n'était pas le genre de conseil d'administration où on finissait avec les petits fours. Cela « bossait », on nous présentait les dossiers. On ne pouvait rien voir.

Monsieur BRAYER : On ne pouvait rien voir. Même les gens qui travaillaient avec lui ont été surpris.

Monsieur LABAËYE : J'entends bien, mais n'empêche. On est une opposition, et on s'exprime quand même. Rien n'empêche à Limas, même si elle pèse très peu, de s'exprimer aussi.

Monsieur GIRIN : On est là pour traiter les affaires de la commune. Je considère que ce n'est pas une affaire de la commune.

Monsieur TROUVÉ : Nous actons aussi la lecture du rapport et des cinq recommandations de celui-ci. Concernant les trois dossiers qui mentionnent la commune de Limas, on constate qu'ils sont liés principalement à la recommandation numéro 5 : Veiller à une stricte application du code de la commande publique. Pour le coup, on a deux questions. À ce titre, est-ce que Limas peut encourir, franchement, on n'en sait rien, des risques financiers ou juridiques quant à ces trois affaires ? Et deuxième question : comment est-ce que les actionnaires de BSA, dont fait partie la commune de Limas, vont effectivement s'assurer de la réelle mise en œuvre de cette recommandation numéro 5 pour éviter que de nouveaux dossiers comme ça ne se reproduisent ?

Monsieur GIRIN : Moi je ne vois pas comment, s'ils reviennent sur Limas, ils vont revenir sur les autres communes. Il y a la réponse de Villefranche, de l'Agglo et de Limas, et je crois que c'est tout. On verra. Peut-être qu'on aura l'occasion d'en reparler autour de la table. On va voir comment va avancer cette affaire, qui franchement ne nous amuse pas. Il y a assez peu d'impact pour Limas. On est sur un montant, je ne l'ai plus exactement en tête, Sur la petite fraude, il y aurait un truc qui aurait été facturé deux fois. C'est bien dommage. Je vous le dis, c'est bien dommage. On pourrait essayer de récupérer cette somme, mais ça va nous coûter plus cher en avocat. Si le montant était plus important, cela vaudrait le coup.

Monsieur LABAEYE : Sauf erreur de ma part, on n'a pas la réponse de la ville de Limas dans le dossier. Ça nous aurait d'ailleurs intéressés.

Monsieur GIRIN : je vous propose de transmettre une copie de ce qui a été envoyé à la chambre régionale des comptes sauf si c'était dans les échanges confidentiels. On posera quand même la question. Si on est autorisé, on le fera.

Le conseil municipal, acte que le rapport d'observations lui a été présenté et qu'un débat en a découlé.

B– URBANISME

2 – Régularisation foncière parcelles collèges Jacques Chirac et Maurice Utrillo

Rapporteur : Monsieur BRAYER

Vu la délibération du 22 janvier 2024 approuvant la mise à disposition de terrains municipaux dans la cadre de la construction du collège Jacques Chirac et de la restructuration du collège Maurice Utrillo ;

Vu que lesdits travaux sont à présents achevés et qu'il y a lieu de régularisation le dossier sur le plan foncier,

Vu le bornage contradictoire réalisé en mars 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses 1^{re} et 3^e parties ;

Vu le rapport de monsieur le Maire proposant, dans le cadre des régularisations foncières du nouveau collège Jacques Chirac situé à Limas, un échange de parcelles sans soulte avec celles de la Commune de Limas selon les modalités suivantes :

- de la Commune de Limas au profit du Département du Rhône : AB 407, AB 409, AB 419, AB 421, AB 422, AB 424, AB 426 d'une surface totale de 12 595 m²,
- du Département du Rhône au profit de la Commune de Limas : AB 399, AB 405, AB 412, AB 414, AB 415, AB 416, d'une surface totale de 462 m² ;

Vu les avis n° 307869901 et n° 307897732 du 2 juin 2026 du pôle l'évaluation domaniale de la Direction régionale des finances publiques ;

Vu la valeur vénale de ces cessions, soit 630 000 € pour les 12 595 m² cédés par la commune de Limas au département du Rhône et 23 000 € pour les 462 m² cédés par le département du Rhône à la commune de Limas

Monsieur BOUVANT : Nous ne pourrions pas accepter cette résolution qui nous semble être une spoliation des fonds de notre commune. D'après ce que nous comprenons dans cette demande de régularisation foncière des parcelles des collèges Jacques Chirac et Maurice Utrillo, l'écart de prix de valeur estimé par les Domaines et retenu entre les parties s'élève à la somme de 607 000 €. Sachant que ce prix ne sera pas retenu par la commune puisque nous apprenons que l'échange entre les propriétaires va s'effectuer sans soulte. Nous constatons donc un enrichissement sans cause réelle du Département et donc un appauvrissement de 607 000 € pour notre commune de Limas. Il est précisé que ce prix retenu entre les parties se base uniquement sur le fait que ce projet reste motivé par le seul intérêt général. Les Limassiens ne comprendront pas cette décision qui n'a à aucun moment fait l'objet de concertation. Nous souhaitons par notre démarche de ce jour faire comprendre à l'ensemble du Conseil Municipal la gravité de cette décision. Nous sommes comme vous le savez tous garants de la bonne gestion des finances de notre commune et nous ne pouvons accepter cette motivation « de brader » ainsi le patrimoine de Limas. Notre responsabilité d'élus doit nous mettre en garde chers collègues sur les risques qui vont nous exposer à un recours éventuel pour faute de gestion selon l'article L-2131-11 du code des collectivités territoriales. Nous souhaitons monsieur le Maire que vous puissiez nous fournir par écrit les éléments qui ont justifiés cette décision qui sauf erreur de notre part ne nous a jamais été présentée auparavant au sein des Conseils Municipaux. Si l'intérêt général a été évoqué par les parties cela ne justifie d'aucune façon de retenir un prix symbolique, voire inexistant. Vous n'êtes pas sans savoir que la jurisprudence sur ce sujet exige une contrepartie claire et précise par exemple : un engagement du Département à financer un bien communal en échange et non d'éventuelles subventions a posteriori.

Monsieur GIRIN : Merci, monsieur BOUVANT. Je vais vous répondre. Vous avez peut-être oublié une chose, monsieur BOUVANT, c'est que ces parcelles étaient au Syndicat des collèges, qu'elles ont été rétrocédées pour l'euro symbolique pour faire un établissement d'intérêt public. On a l'obligation de demander aux domaines pour régulariser une situation foncière. On ne va pas continuer à conserver un bien qui en fait est à disposition du département, donc on le cède. Je ne sais pas qui achèterait ça, car une valeur donnée par les domaines, ils font leur boulot, ils disent « Là-bas à Limas, ça vaut tant », mais personne n'achèterait, de toute façon, même avant la construction. Tout ce que vous avez pu raconter... Je vous propose un truc, monsieur BOUVANT : allez au tribunal. Dénoncer tout ça, et vous verrez le ridicule de la situation. Il s'agit juste de remettre une situation en place. Vous ne savez pas le nombre de petites parcelles qui sont indûment positionnées à un propriétaire ou un autre. On a même des échanges avec l'agglo qu'il va falloir régulariser à terme. Si chaque fois qu'on dit, on va valoriser alors que ça appartient à la collectivité, que ce soit au département, que ce soit à l'agglo ou à la mairie... J'adorerais aller piquer 630 000 € au département, mais ce n'est pas comme ça que ça fonctionne, on n'est pas dans le privé. Voilà ma réponse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (24 POUR – 3 CONTRE),

1° - approuve l'échange sans soulte, à Limas, des parcelles du domaine public, sans désaffectation ni déclassement préalable, en application de l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les conditions juridiques étant toutes réunies :

- de la Commune de Limas au profit du Département du Rhône : AB 407, AB 409, AB 419, AB 421, AB 422, AB 424, AB 426 d'une surface totale de 12 595 m²,
- du Département du Rhône au profit de la Commune de Limas : AB 399, AB 405, AB 412, AB 414, AB 415, AB 416, d'une surface totale de 462 m² ;

2° - approuve l'intégration des parcelles acquises par la commune de Limas dans le domaine public communal ;

3° - approuve malgré la différence de valeur, compte tenu de l'intérêt général du projet, que le présent échange est fait sans soulte ni retour de part de d'autre ;

4° - autorise monsieur le Maire à signer les actes authentiques correspondant et tout document afférent

5°- autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations et à passer toutes les écritures comptables correspondantes à la présente délibération.

3 – Acquisition d'une bande de terrain 5 rue Claudius Lamarche : parcelles AK 440 et AK 443

Rapporteur : Monsieur JOMAIN

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir les parcelles AK 440 et AK 443, propriété de à Monsieur et Madame BENON d'une contenance de 99 CA au total pour régulariser une situation.

En effet, d'une part, les propriétaires vendent leur bien et souhaitent que les actes soient actualisés et d'autre part le talus concerné est entretenu par la commune depuis plusieurs décennies.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'accord des propriétaires pour la cession à l'euro symbolique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (27 POUR) :

Entérine l'acquisition des parcelles AK 440 et AK 443 d'une contenance totale de 99 CA à l'euro symbolique.

Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle dont l'acte sera dressé par un cabinet de géomètres experts par un acte administratif.

Délègue à Monsieur BRAYER, adjoint à l'urbanisme, l'autorisation de signer l'acte administratif en tant que représentant de la commune de Limas,

Prend acte que les frais de géomètre et les frais d'établissement d'acte administratif seront à la charge de la commune.

C– MOBILITÉ

4 – Avis de la commune de Limas sur le Plan Local de Mobilité (PLM) de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

Rapporteur : Monsieur GIRIN

La diversification de l'offre de mobilité constitue un enjeu majeur pour le développement du territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et les habitants des dix-huit communes membres qui se déplacent au quotidien.

En raison des spécificités du territoire composé pour une large part de communes rurales, il n'est pas toujours possible de se passer de la voiture. Grâce aux actions mises en œuvre par la Communauté d'agglomération, Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), les habitants peuvent désormais recourir à d'autres modes de déplacements complémentaires et évoluer dans leur pratique.

Ces actions se sont notamment traduites par :

- le renforcement de l'offre de transport sur les lignes régulières de bus et le développement du transport à la demande vers les communes rurales et les zones d'activités ;
- la création de 230 places de covoiturage à Limas et à Jassans-Riottier, et la mise en place d'une plateforme numérique de covoiturage pour faciliter les déplacements domicile-travail ;
- l'aménagement de deux parkings relais à Gleizé et à Arnas pour encourager les habitants à laisser leur voiture et emprunter les lignes 152 et 155 du réseau de bus pour se rendre à la gare ou en centre-ville à Villefranche-sur-Saône ;

- la mise en œuvre du Plan Vélo avec l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, l'aménagement cyclable et pédestre de la Voie Bleue, ainsi que la mise en place d'un dispositif de location de vélos en libre-service et en longue durée ;
- le développement de l'autopartage avec la mise en service de véhicules légers et utilitaires à Villefranche-sur-Saône.

Le projet de Plan Local de Mobilité (PLM) 2026-2040 arrêté par délibération du 17 décembre 2025 du Conseil communautaire propose d'aller plus loin afin de compléter et renforcer ces actions en les structurant dans une stratégie globale intégrant de nouveaux champs d'action, notamment :

- Les mobilités solidaires ;
- La logistique durable ;
- La maîtrise et la sécurisation des circulations et des espaces publics ;
- L'accompagnement au changement des pratiques.

Le projet de PLM propose de structurer et de renforcer ces actions au sein d'une stratégie globale à l'horizon 2040. Il est organisé autour de cinq grandes orientations :

- **Orientation 1** : Organiser et aménager le territoire communautaire pour faciliter la mobilité ;

Axe 1 : renforcer le maillage territorial par des aménagements et services de mobilités adaptés aux besoins locaux

Axe 2 : Réduire les nuisances générées par les grands flux de marchandises et de déplacements pendulaires.

- **Orientation 2** : Repenser la circulation et le stationnement pour un partage équilibré de l'espace public ;

Axe 3 : Reconfigurer la voirie et les plans de circulation pour intégrer des couloirs bus et des aménagements cyclables et piétons.

Axe 4 : Apaiser, sécuriser et valoriser les secteurs à enjeux pour renforcer leur attractivité

- **Orientation 3** : Poursuivre l'amélioration et l'articulation des réseaux de transport en commun et des services de mobilité ;

Axe 5 : Améliorer la performance du réseau de transports collectifs et des services complémentaires

Axe 6 : Optimiser l'intermodalité.

Axe 7 : Encourager le développement de l'auto partage.

Axe 8 : Renforcer le déploiement de la politique cyclable.

- **Orientation 4** : Garantir une mobilité adaptée et accessible ;

Axe 9 : Replacer le piéton au cœur des aménagements et des services de mobilité.

Axe 10 : Améliorer les conditions de déplacements des personnes à mobilité réduite.

Axe 11 : Développer des solutions adaptées aux publics en situation de précarité.

- **Orientation 5** : Favoriser la compréhension et l'appropriation de l'offre de mobilité.

Axe 12 : Accompagner la mise en œuvre et l'appropriation des nouveaux services de mobilité.

Axe 13 : Sensibiliser les usagers et promouvoir l'offre de mobilité du territoire.

Ce projet de PLM a été élaboré à l'issue d'un diagnostic territorial, de plusieurs phases de concertation associant habitants, employeurs, acteurs du territoire et élus, ainsi que d'une évaluation environnementale destinée à garantir la prise en compte des enjeux environnementaux dans la définition du projet.

En ce qui concerne le diagnostic (voir page 12 du PLM), on relève que pour l'ensemble du territoire ; la mobilité est encore dominée par la voiture (44 % des flux), la marche à pied arrive en seconde position avec 32 %, puis le covoiturage (13 %), le vélo représente 0,9 %.

L'offre de mobilité quotidienne est structurée autour d'un réseau urbain dense et bien identifié composé de 5 lignes dont 3 lignes fortes du réseau TCL.

La gare de Villefranche sur Saône enregistre une augmentation annuelle moyenne de 7 % de sa fréquentation.

La pratique du vélo demeure faible (environ 1 %) sur le territoire. Des dynamiques concrètes sont toutefois à l'œuvre avec l'adoption en juin 2024 du Schéma Directeur Cyclable, inscrit dans le Plan vélo de la communauté d'agglomération, qui pose la base d'un développement des itinéraires continus et sécurisés, et de services favorisant la pratique du vélo (station de réparation, stationnement, jalonnement). Le potentiel de développement est confirmé par la fréquentation du service de location Viavélo (24 stations, 135 vélos depuis août 2025).

Le diagnostic identifié des atouts et des fragilités (page 17), des opportunités et des freins à lever (page 18).

Enfin, le PLM présente une estimation financière prévisionnelle à l'horizon 2040 : la mise en œuvre de l'ensemble des actions nécessiterait une enveloppe globale de 181 millions d'euros sur 15 ans, couvrant à la fois les dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'ensemble des acteurs de la mobilité. Les communes porteraient 12 % de ces dépenses (22,5 M€) tandis que la CAVBS en assumerait 29 % et SYTRAL mobilités 51 %.

A Limas, en matière de mobilité, on peut citer, concernant les équipements et d'infrastructures :

- La présence d'un échangeur autoroutier (dans les deux sens)
- Deux aires de co-voiturage à proximité des échangeurs autoroutiers.
- Une desserte de la commune par des lignes d'autobus opérées par TCL : lignes régulières et lignes scolaires.
- Des pistes cyclables
- Deux stations de location de vélos Viavélo (au centre bourg et au Martelet)
- Des arceaux vélos en divers lieux stratégiques

Les élus et les services ont pris en compte la problématique à travers différentes actions :

- étude des lieux d'implantation des supports vélos
- installation des supports
- étude des implantations des services VIAVELO
- entretien des aires de covoiturage (pour le compte de l'Agglo)
- verbalisation par les policiers des véhicules mettant en danger piétons et cyclistes
- intervention des policiers dans les écoles pour l'éducation au code de la route
- implantation des pistes et voies cyclables
- soutien aux actions de l'association Limas à Vélo
- sécurisation de la traversée de la RD 306 au niveau du campus du Martelet (passage piéton, arrêts de bus)

Notre volonté est d'apaiser les flux sur Limas, en particulier dans le centre-bourg :

- analyse et étude des flux entre la rue de la Barre, rue de la Maladière, chemin du Loup, chemin du Chabert, ...
- nous coordonner avec Villefranche et la CAVBS pour les voiries en limitrophes (rue de la Maladière, avenue Edouard Herriot, rue de Belleruche), afin de sécuriser les usagers des mobilités douces.
- sécuriser les usagers piétons et cyclistes dans le secteur du collège Jacques Chirac
- faciliter les flux pour les cyclistes sans les mettre en danger face à des voitures ou camions.

Enfin, on peut citer le projet d'installation de bornes de rechargement sur la commune.

Conformément aux dispositions du Code des transports, le projet arrêté est soumis pour avis aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Le dossier de Plan Local de Mobilité ainsi que son évaluation environnementale ont été mis à la disposition du Conseil municipal.

Madame PARIOT : Nous avons pris note des engagements de la municipalité concernant les mobilités douces et les transports durables. Nous souhaiterions avoir quelques précisions. Il avait été validé au précédent mandat que l'ensemble des voiries limitées à 30 km/h seraient floquées d'un pictogramme vélo sur le côté droit de la chaussée. Ces travaux n'ayant pas été réalisés l'an dernier, seront-ils réalisés cette année ? Des appuis vélos ont été retirés au centre bourg pour mettre en place les via-vélo. Ces appuis manquent maintenant, seront-ils réinstallés et où ? La nouvelle piste cyclable du chemin du loup n'étant pas réalisable, quelle autre solution envisagez-vous pour assurer la continuité cyclable entre la rue des écoliers et l'avenue de la libération ? Le traçage de la piste cyclable entre le chemin du Chabert et la rue des écoliers est actuellement effacé, va-t-il est refait ? Concernant les travaux du boulevard Edouard Herriot, le président Pascal Ronzière, avait dit qu'il s'agissait d'une priorité pour lui afin de requalifier l'entrée de l'agglomération. Les études sont-elles engagées ? En attendant leur réalisation, une piste cyclable pourrait être proposée côté Limas entre la rue de l'Écossais et l'entrée de l'autoroute sur le trottoir qui dispose déjà d'une bande en enrobé. Il suffirait que le stationnement des voitures sur les trottoirs soit, a minima, réglementé, voire supprimé et qu'un traçage au sol soit effectué. Cet endroit voit souvent des bouchons sur la chaussée du fait de l'entrée de l'autoroute, ce qui rend la circulation des cyclistes risquée. Ils seraient donc en sécurité s'ils roulaient sur le trottoir. Un comptage et un suivi de l'utilisation des aires de covoiturage était prévu par l'agglomération. Avez-vous des retours sur ce sujet ? Vous annoncez l'installation d'infrastructures de recharge des véhicules électriques. L'étude est-elle lancée ? Peut-on connaître le calendrier du déploiement, le nombre de bornes envisagées et leur localisation ?

Monsieur GIRIN : Sur les zones 30, pour ne rien vous cacher, moi j'avais même demandé, j'avais fait des demandes à l'époque. Alors ce n'était pas forcément des demandes qui étaient faites en réunion publique ou autre, mais c'était dans nos réunions qu'on pouvait avoir avec l'exécutif, et ça n'a jamais été attrapé, ce n'était pas dans mes responsabilités à l'époque, puisque je n'avais pas la voirie ni l'urbanisme. Mais je partage complètement le fait qu'il faut les étendre, ces zones 30 à Limas. Et je pense même à des secteurs que vous connaissez bien, puisque vous n'êtes pas loin, où on voit encore des voitures rouler vite et peut-être même opérer des contrôles. Donc là, on a vraiment l'intention de le faire. J'ai vu qu'il y avait des lotissements qui n'y étaient pas. J'en ai parlé récemment avec des gens qui sont dans certains lotissements, la vitesse autorisée est de 50. Voilà. Donc on ne peut même pas verbaliser. Oui, on va avancer là-dessus. Ça va dans l'idée aussi qu'on permettra aux vélos de rouler en sécurité aussi. Quand j'évoquais la lecture du rapport, qu'il y avait des endroits qui étaient dangereux, je vous donne un exemple : le chemin du Martelet ou la rue de la Barre dans les deux sens en vélo, je pense qu'on met les gens en danger. Comme on n'a pas les moyens d'acquérir du foncier pour élargir les voies, on ne pourra jamais rien faire. Il faudra qu'on s'adapte. Mais il y a un travail à faire. Je serais intéressé par contre de trouver le rapport que vous évoquez, parce que moi je ne l'ai jamais eu sous les yeux. Les appuis à vélo, oui, je suis très embêté sur les appuis vélo qui ont été enlevés. Il faut effectivement, vous avez raison, en remettre. Il y en aura quelques-uns qui seront rajoutés par la force des choses, puisqu'avec la loi LOM, on va supprimer des places de parking voiture. Et certaines de ces places de parking pourront recevoir, plutôt qu'un pot de fleur, on pourra y mettre des vélos. On voit de plus en plus d'utilisateurs qui ont besoin effectivement de garer leurs vélos. On va très bientôt faire les travaux de suppression de ces places. D'ailleurs, je ne sais plus quand est-ce que c'est programmé ? Ça sera fait d'ici la fin de l'année, de toute façon. Et dans la foulée, on étudiera rapidement, enfin on a déjà étudié, on n'est pas bêtes, sur un plan, on a déjà dit, tiens, là on pourra en mettre, on pourra en mettre. Moi, je suis un adepte de l'observation de la façon dont vivent les gens pour adapter un peu les structures quand on peut le faire, plutôt que de leur imposer un mode de vie. Donc, on voit à peu près les écoles comment ça se passe. Je pense qu'ils seront contents de pouvoir poser leur vélo peut-être en bas du jardin, en bas de la salle des fêtes et des choses comme ça. Voilà ce qui est envisagé. Je suis sûr que ça sera apprécié. Dans le centre-bourg à proprement parler, il faut qu'on travaille le sujet, je ne vois pas où on peut les mettre. Alors, je vais vous donner une info, c'est que je me dis que ce n'est pas la meilleure place là où on les a mis et j'en suis un des responsables, j'assume. Parce que voilà ce qui se passe : il y a des gens qui descendent en voiture ou qui viennent en voiture, qui posent leur voiture, qui prennent un vélo et qui s'en vont. Donc, ils laissent une voiture, ils ont le droit, mais c'est aux dépens du client des commerces, puisque quand on prend son vélo pour aller à la gare et je ne leur reproche pas de le faire, c'est très bien, pour prendre un train, c'est ça l'intermodalité, ce qui est dommage, c'est voilà. Plus ça va, plus je me dis qu'on aurait peut-être dû mettre ça plutôt sur ce parking qui est sous-utilisé au Vieux Cep. Et là, ça ne gênait pas que des voitures restent à la journée. Voilà. On a ces réflexions. On aura ces sujets à travailler. On pourra le faire dans les commissions. Alors boulevard Edouard Herriot, j'y étais il n'y a pas très longtemps, cet été, j'ai dû aller me rendre chez Renault et j'ai rendez-vous encore avec eux parce qu'il y a des sujets chez eux sur le parking et cetera. J'ai marché sur le trottoir qui n'est absolument pas en enrobé là-bas.

Madame PARIOT : Ah si, il y a une bande enrobée.

Monsieur GIRIN : Oui, il y a une bande qui est à l'intérieur. Moi, j'ai marché sur du sable au bord de la route.

Madame PARIOT : Ah non, je peux vous assurer qu'il y a une bande d'enrobé, elle n'est peut-être pas continue. L'enrobé est très abîmé au niveau de Limas, mais devant chez Renault, il y a de l'enrobé.

Monsieur GIRIN : Oui, il y en a au plus près de Renault. Sur la partie au plus près de la voirie, c'est défoncé et on marche sur du sable. Je vous le promets, on a fait reboucher des trous récemment. J'y étais au mois d'août et je n'y étais pas pour rien. Mais après, on peut essayer d'estimer les travaux en centaines de milliers d'euros, si c'est pour tout refaire. Alors par contre, là où je suis 100 % d'accord avec vous, oui, il faut absolument faire quelque chose sur Édouard Herriot, mais pas que pour faire que les vélos ou les piétons et les voitures vivent bien, mais aussi qu'on arrive à diminuer ces goulets d'étranglement qu'on a. Donc c'est un sujet dont j'ai discuté avec le président. Il est très conscient. Tout le monde est très conscient. On s'est souvent parlé avec Pascale Reynaud qui est en responsabilité là-dessus. Récemment, on a fait des travaux en commun. On a mis 11 000 € d'ailleurs de travaux partagés entre Villefranche et Limas dans ce secteur. En tout cas, oui, il va falloir faire quelque chose. Ça ne va pas se faire en un claquement de doigt. J'espère que ça se fera sur ce mandat. C'est vraiment très utile. Quand vous parlez des comptages, oui, effectivement, pour moi, on ne peut pas apporter des solutions à une situation si on ne l'a pas analysée. Donc, il faut analyser, il faut mesurer. Ces comptages, c'est même sondage. C'est savoir où vont les gens et cetera. Donc ce travail devra se faire et il se fera. Vous m'avez parlé de bornes de recharge ? Bon, ça je vous l'ai dit, pour moi l'idée ce serait de les mettre sur le parking du Vieux Cep. C'est l'idée actuellement. On a assez peu de demandes dans ce sens-là. Je ne suis pas contre, mais vous savez qu'on est dans une ville qui est résidentielle, que beaucoup de gens qui ont la voiture électrique sont équipés chez eux. Ou pas équipés, mais en tout cas, ils rechargent chez eux. J'ai du mal à percevoir qui va être l'usager à Limas dans cette zone résidentielle. Je connais une personne qui est commerçant, effectivement, qui roule en électrique et qui m'en a parlé, qui m'a demandé, pourquoi pas. Mais c'est un service que je pense qu'il faut, de toute façon, proposer. Parce que vous avez des amis qui vont venir. Seul regret, c'est si on se rend compte qu'elles sont utilisées à 20 % et qu'on prive le gars qui n'a pas de voiture électrique d'un emplacement. Voilà. Donc, j'espère qu'en en mettant deux, parce qu'on ne peut pas en faire moins, on ne se trompe pas, mais on le fera. Et Monsieur WADBLED a déjà le dossier dans les mains et avance sur ce sujet.

Monsieur LABAËYE : Je voulais exposer l'avis des élus de LEA sur le Plan de Mobilité. Nous souscrivons à l'ambition générale de ce projet de Plan Local de Mobilité pour la période 2026-2040 : réduire la dépendance à la voiture individuelle, qui représente encore 44 à 57 % des déplacements sur notre territoire ; développer les transports collectifs, la marche et le vélo ; sécuriser les abords des écoles. Nous estimons toutefois que le dossier transmis, tel qu'il est rédigé, ne permet pas à la commune de mesurer ce qu'elle obtiendra réellement, ni ce qu'elle devra financer. Notre avis expose donc trois éléments : nos points d'accord, nos réserves, et nos demandes.

Nos points d'accord

Premièrement, le prolongement de la ligne 155 jusqu'au collège de Limas dès 2028, et la création de la navette de centre-ville, la ligne 146, en 2026 et 2027. Ces deux mesures répondent à des besoins anciens de desserte scolaire et de proximité.

Deuxièmement, l'insertion du Car à Haut Niveau de Service entre Lyon et Villefranche, avec un couloir bus route d'Anse avant 2030 donnera à Limas un rôle de porte d'entrée de l'agglomération.

Troisièmement, la réduction de la vitesse sur l'autoroute A6 à 110 puis 90 kilomètres par heure, et les 72 kilomètres d'aménagements cyclables sont pour nous des points positifs. Parce que notre secteur est le seul du territoire à dépasser les valeurs limites de qualité de l'air, pour le dioxyde d'azote et pour les particules fines : il en bénéficiera directement.

Quatrièmement, la mise en accessibilité de 92 arrêts de transport en commun et la sécurisation des abords des 52 écoles primaires du territoire. Ces mesures vont dans le sens de l'intérêt des habitants.

Cependant, nous avons quelques réserves

La première concerne le financement, qui n'est pas sécurisé. Les 181 millions d'euros annoncés sur 15 ans sont présentés dans le document lui-même comme des ordres de grandeur à affiner. Quant à la part communale, 12%, soit 22,5 millions pour les dix-huit communes, elle n'est documentée ni action par action, ni commune par commune. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sans connaître l'engagement financier attendu de Limas.

La deuxième réserve qui concerne les projets les plus attendus pour Limas et sont renvoyés en fin de plan. Le parking-relais du centre de Limas et la nouvelle station d'autopartage ne sont que des études, à l'horizon 2035 – 2040, sans financement identifié. À cette échéance, trois mandats municipaux se seront succédé et nous n'avons aucune garantie que ces orientations soient mises en œuvre.

La troisième réserve concerne l'accessibilité de la voirie qui est en retard. Le plan constate que le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics n'est pas réalisé à Limas, et il classe la commune parmi les communes en retard, sans fixer d'échéance. Ce point ne peut rester pour nous sans calendrier.

La quatrième réserve concerne les objectifs de report modal qui sont peu étayés. Faire passer la part du vélo de 1 à 9%, et celle des transports collectifs de 6 à 15% d'ici deux mille quarante, suppose un rythme d'investissement et une continuité politique que la programmation actuelle ne garantit pas.

La cinquième réserve concerne la congestion locale qui n'est pas traitée. La fin de la section payante de l'autoroute A6, à l'échangeur de Villefranche-Limas, reporte le trafic d'évitement du péage sur le réseau secondaire communal. Vous en avez parlé, monsieur le Maire. Le plan identifie ce phénomène, mais il ne prévoit aucune action spécifique, et l'étude de circulation de la polarité urbaine reste à mener.

La sixième réserve concerne la procédure de participation qui est minimale. Le dossier ne prévoit pas d'enquête publique, mais seulement une procédure de participation du public prévue par le code de l'environnement. Et cela en période estivale, de juillet à septembre 2026, la moins favorable à la mobilisation des habitants.

La dernière réserve concerne l'évaluation environnementale qui ne comporte aucun avis d'autorité environnementale sur le plan lui-même. Les deux seuls avis de la Mission régionale d'autorité environnementale figurant au dossier portent sur le plan de SYTRAL, et non sur celui de l'agglomération. Nous nous étonnons qu'aucun avis propre à ce plan ne soit mentionné, ni daté, avant la consultation du public.

Nos demandes consécutives à toutes ces réflexions :

La première, nous demandons, que l'agglomération communique, avant l'approbation du plan, la ventilation par commune de la part communale de 22,5 millions euros, et que le conseil municipal de Limas soit saisi de l'engagement financier attendu de la commune.

Deuxièmement, qu'une échéance ferme soit inscrite pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie de Limas.

Troisièmement, qu'un point d'étape à mi-parcours soit organisé devant les conseils municipaux, portant notamment sur le parking-relais du centre de Limas, sur l'autopartage et sur l'avancement du schéma cyclable. Vous évoquez l'association Limas à Vélo comme partenaire de la commune, mais à notre connaissance, les propositions d'aménagement cyclables qu'ils ont formulées n'ont pas été suivies d'effet.

Quatrièmement, que l'étude de circulation et de stationnement de la polarité urbaine traite explicitement le trafic d'évitement du péage de l'autoroute A6 et la congestion de la route départementale 306, et que ses conclusions soient présentées au conseil municipal.

Cinquièmement, que vous nous confirmiez qu'il y aura des aménagements de sécurisation aux abords de l'école de Limas, que le projet nous soit présenté et qu'il se concrétise sans attendre 2040.

Sixièmement, que la consultation du public soit prolongée au-delà de la seule période estivale, et qu'une réunion publique soit organisée à Limas.

Septièmement, qu'il soit indiqué si un avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, propre à ce plan, est prévu ; et, le cas échéant, qu'il soit rendu public avant l'approbation.

Huitièmement, que la préservation du Bordelan, et l'articulation des actions avec la présence du site Seveso seuil haut de Bayer, soient explicitement mentionnées dans le dispositif de suivi environnemental.

J'en viens enfin à notre position.

Compte tenu de ce qui précède, les élus d'opposition de LEA ne s'opposent pas à la démarche engagée. Le territoire a besoin d'un plan de mobilité, et plusieurs actions inscrites à ce plan sont utiles à Limas.

Mais nous demandons que l'avis de la commune soit expressément assorti des réserves et des demandes que je viens d'énoncer, et qu'il soit précisé que cet avis ne vaut pas engagement financier de la commune de Limas. À défaut de cette mention, les élus de LEA s'abstiendront.

Monsieur GIRIN : Je partage comme vous la préoccupation financière parce que 22,5 millions d'euros qu'il faut partager entre 18 communes de taille différente, avec des besoins différents. Il n'est pas sûr que la commune la moins dotée en recette n'ait pas le plus de besoins. Si vous avez bien lu le rapport, on ne parle pas que de Villefranche, Limas ou Gleizé, mais on parle également de Salle en Beaujolais qui a des attentes. Moi j'ai fait un calcul simple, j'ai fait 22,5 divisé par 18. Je ne suis pas sûr que cela marchera comme cela. Sachant que quand on parle de la part des communes, il y aura aussi la part de l'Agglo. Et, j'aime bien le dire, Limas c'est aussi l'Agglo. On ne va pas attendre 2040 pour faire les choses. J'espère que lors de ce mandat beaucoup de choses seront engagées. Malheureusement, tout ne pourra pas se faire. Cent mètres de voirie d'adaptation pour faire passer et sécuriser les vélos, cela coûte très cher. Ce sont des centaines de milliers d'euros à chaque fois. Je pense qu'il faut budgéter notre part chaque année et qu'on voit les projets que l'on peut faire. Il ne faut pas que cela se fasse au dépens d'autres services publics. Sachant que l'on ne s'attend pas à des jours heureux, puisque

nos partenaires financiers, et j'en citerai un, c'est le Département, il va falloir qu'on s'habitue à ne pas l'avoir à nos côtés. Parce que, même si le Département du Rhône a été bien géré jusqu'à maintenant, il connaît des priorités puisque la priorité pour le département c'est de gérer le social. Et lorsqu'il a tout fait, il lui en reste beaucoup moins. Il a été très généreux ces dernières années puisqu'il arrivait à verser 10 millions d'euros aux communes. C'est compliqué, j'ai eu l'occasion d'en parler récemment avec le Président du Département. Les choses vont changer. Vous savez qu'en 2028 il y aura des échéances. Mais on ne pourra pas faire sans argent et on n'en a pas beaucoup en France. Donc, je partage cette inquiétude. Pour tous les autres sujets, on notifiera dans le procès-verbal. Je vais revenir vers Madame PARIOT, j'ai oublié une réponse, il s'agissait de la question sur le chemin du Loup. Effectivement, l'étude a tiré la conclusion et c'est le département qui ne nous permet pas de faire la continuité de cette voie cyclable. Néanmoins, nous ne lâchons pas l'affaire car nous envisageons sur l'autre côté, en faisant traverser les vélos à la hauteur des feux du stade. Tout cela en sécurité. Donc, l'étude est en cours. Le projet est engagé, nous l'avons mis au budget. Cela devrait pouvoir se faire d'ici la fin de l'année. Mais je tiens à ce que cela se fasse en toute sécurité parce que nous avons là-bas des collégiens qui circulent. Je me souviens des deux accidentés qui sont passés par Limas. Et nous avons dû fournir des images, même si l'accident ne s'est pas produit à Limas. Je ne voudrais pas que cela se produise sur notre commune, ni ailleurs d'ailleurs. Vous avez posé une question concernant Limas à vélo, monsieur. En fait, c'est une association que nous avons aidée. Elle n'est pas partenaire que de la ville de Limas. C'est d'ailleurs moi qui les avais présentés à l'Agglo et aujourd'hui, ils sont autour de la table. C'est intéressant pour ne pas avoir une voix unique, parce qu'il n'y avait qu'une seule association, qui est sérieuse au demeurant, qui est VUVIB. Je sais que Limas à vélo entretient des relations avec les responsables de l'Agglo sur ces sujets.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Les articles L.1214-36-A-1 à L.1214-36-A-4 du Code des transports ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- La délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2025 arrêtant le projet de Plan Local de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ;
- Le dossier de Plan Local de Mobilité transmis pour avis à la commune ;
- L'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (27 POUR) :

Article 1

Emet un **avis favorable** sur le projet de Plan Local de Mobilité arrêté par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône assorti des sept réserves détaillées ci-dessus par le groupe LEA

Article 2

Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Monsieur GIRIN : Je vais juste vous faire un petit commentaire : je crois en fait que l'on est en train de construire un avenir. Nous faisons partie d'une génération qui a fait du vélo, marché. Moi je vais un vœu, c'est que l'on développe l'économie sur le territoire comme elle l'était quand je suis né et jusqu'à ce que je sois au collège. Pour que les gens aient moins à se déplacer pour aller travailler.

D– INFORMATIONS

5 – Rapport général d'activité 2025 de la CAVBS

Rapporteur : Monsieur GIRIN

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais-Saône réalise chaque année un rapport d'activité qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.

L'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapport d'activité 2025 a été présenté lors du Conseil communautaire du 24 juin 2026.

Il comporte 64 pages et s'organise en 6 parties :

- Territoire d'entrepreneurs,
- Territoire d'équilibre,
- Territoire à forte identité culturelle et patrimoniale
- Territoire innovant
- Territoire fédérateur
- Des moyens pour agir.

Pour mémoire, en ce qui concerne la gouvernance (détaillée page 14), la commune de Limas compte quatre conseillers municipaux siégeant au Conseil Communautaire :

Depuis le renouvellement des conseils municipaux en mars 2026, voici les 4 conseillers municipaux qui siègent au Conseil Communautaire :

- Le maire, Monsieur Pascal GIRIN,
- Madame Catherine GIRAUD.
- Monsieur Gilbert JOMAIN
- Madame Véronique GRONDIN

Monsieur le Maire est par ailleurs 8^{ème} vice-président (En charge des bâtiments et des équipements) et il siège au bureau.

Quelques réalisations marquantes en 2025 :

- Démarrage de la construction du futur siège de la CAVBS bd Gambetta à Villefranche
- Création d'un service de location de vélo en libre-service et longue durée
- Unification du réseau de transport en commun et finalisation du renforcement de l'offre
- Mise en place d'une aide à la réhabilitation des installations en assainissement collectif
- Sport : programme « club inclusif »
- Réorganisation du rythme de collecte des déchets (cette compétence fait l'objet d'un rapport spécifique)
- Adoption du plan local de santé
- Elaboration d'un plan guide visant à anticiper les besoins d'évolution du site funéraire
- Ateliers numériques
- Poursuite du programme de renouvellement urbain de Belleruche

Synthèse budgétaire :

- 92,9 millions d'euros de dépenses dont 32,8 M€ consacrés à l'investissement

Concernant les interactions entre la commune de Limas et la Communauté d'Agglomération, on citera :

- En ce qui concerne l'urbanisme, dans le cadre de la convention de mutualisation, en 2025, le pôle ADS a traité 71,90 actes de la commune de Limas (moyennant une participation financière de 36 640 €).
- En ce qui concerne la formation, la commune bénéficie d'un Partenariat de Formation Professionnelle Territorialisés (avec le CNFPT), piloté par l'Agglo, ce qui permet d'organiser localement des formations.

Madame GRONDIN : Nous regrettons que monsieur RONZIERE ne soit pas présent. Ce rapport d'activité de l'agglomération est intéressant parce qu'il dresse le bilan de 6 années d'action intercommunale à quelques mois de l'installation du nouveau conseil communautaire. A sa lecture, notre avis sera nuancé. Sur plusieurs politiques publiques, l'action intercommunale rejoint directement les priorités que nous portons ; sur d'autres, Limas reste en retrait. Nous saluons d'abord les avancées en matière de mobilités du quotidien. L'implantation d'une station Viavélo à Limas, les 736 aides à l'achat de vélo attribuées en 2025, l'unification du réseau de transport au 1er septembre et la présentation du Plan Local de Mobilité vont dans le sens que nous défendons : permettre de se déplacer autrement qu'en voiture. Nous notons cependant que le volontarisme de cette politique ne doit pas diminuer parce que la dépendance à la voiture restant forte.

Nous saluons ensuite l'effort mené en faveur de la biodiversité et de la réduction des déchets : les plantations de haies bocagères réalisées sur notre commune au titre du fonds haies et agroforesterie, les 4 170 arbres plantés sur le territoire, les 408 composteurs individuels distribués et les nouveaux sites de compostage partagé. Ce sont des actions modestes en apparence, mais qui transforment durablement le cadre de vie. Nous saluons enfin la signature, en février 2025, du Contrat Local de Santé, la structuration d'un axe santé mentale et la tenue du Salon du proche aidant et du bien vieillir, qui a réuni 700 participants. Sur l'isolement des seniors et le soutien aux aidants, ces dispositifs offrent un cadre sur lequel notre commune peut et doit s'appuyer. Il en va de même du diagnostic de la restauration collective et du partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône, qui doivent nous servir de levier pour faire entrer davantage de circuits courts dans la cantine de Limas. Nous avons quelques demandes. La *première* demande porte sur le logement social. Le dernier arrêté préfectoral date du 27 décembre 2025 et il constatait encore le manquement de notre commune par rapport à l'obligation de 25 % de logements sociaux. Pouvez-vous nous dire à quel horizon et à travers quel projet nous pourrions répondre à nos obligations ? Notre *deuxième* demande concerne le quartier de Belleruche. Nous avons déjà formulé le souhait qu'une étude soit réalisée sur ce quartier pour faire un état des lieux des besoins du quartier. Nous demandons que cette étude soit réalisée par un tiers indépendant et que les conclusions soient rendues publiques parce que le seul acte de rénover le bâti ne résoudra pas tous les problèmes de ce quartier-là.

Notre *troisième* demande concerne l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Limas ne dispose toujours pas de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics, alors qu'il s'agit d'une obligation légale dans la mesure où nous n'avons pas transféré cette compétence. Nous souhaitons savoir à quel moment vous envisagez de mettre la commune en conformité avec la loi. Notre *quatrième* demande porte sur la sobriété énergétique de nos propres équipements. L'agglomération présente un effort réel sur son patrimoine — solarisation des équipements d'eau avec 918 panneaux posés, le nouveau siège vise 60 % de réduction des consommations. Pouvez-vous mettre à jour nos informations sur votre politique de rénovation énergétique du patrimoine de la commune et l'horizon de vos projets ? Notre *cinquième* demande concerne la démocratie locale. Les 500 contributions recueillies lors de l'enquête publique du PLUi-H et les permanences mobiles organisées dans les 18 communes montrent qu'une concertation exigeante est possible. Nous souhaitons que la même méthode s'applique à Limas, par des comités de quartier et des consultations citoyennes régulières, et que le compte-rendu de l'activité intercommunale ait lieu deux fois par an, comme le prévoit la loi. Ainsi, pour finir, nous prenons acte d'un bilan globalement compatible avec les orientations que nous défendons, et nous reconnaissons ce que l'agglomération apporte à notre commune. Mais nous rappelons que les dossiers les plus sensibles pour les Limassiens — la conformité SRU, l'état des lieux des besoins de Belleruche, l'accessibilité de nos rues, la rénovation de nos bâtiments, la participation des habitants — ne relèvent pas de l'agglomération. Ils dépendent de ce conseil municipal et à ce titre nous serons vigilants sur réponses apportées à nos demandes.

Monsieur GIRIN : Les chiffres sur les logements sociaux, est-ce que ce sont les derniers ? Pouvez-vous me les donner ? Parce qu'en fait, nous venons d'envoyer aujourd'hui un courrier à la Préfecture pour lui indiquer qu'ils avaient juste oublié 61 logements, qui ont été livrés sur le mandat précédent, qui auraient dû être comptabilisés. Donc cela change un peu. Il y aura également 44 logements sociaux qui sont engagés sur la construction, qui va démarrer bientôt, après trois modifications du permis. Il y aura donc 44 logements sociaux parmi 67 logements qui se situent dans le projet OGIC, à

l'intersection des rues de Belleruche et Jean Baptiste Martini. Il y a eu pas mal d'allers retours, cela a failli capoter pour des questions de financement aussi. On n'est jamais serein sur ce thème, mais en tout cas, je suis confiant. Sur Belleruche, je considère qu'il y a beaucoup d'argent. A la limite, si nous pouvions récupérer des fonds qui sont donnés à la politique de la Ville pour faire le travail qu'ils sont censés faire, ce serait bien. Mais je ne sais pas faire. A part compter et refaire ce qu'ils ont déjà fait. Sachant qu'à Belleruche, il y a 5 000 habitants et nous ne pesons pas lourd. On participe, c'est madame PETOZZI qui nous représente, qui est active sur ces sujets. Je veux que nous restions attentifs, nous travaillons sur ces sujets avec l'agglo et les deux autres communes qui sont engagées, Gleizé et Villefranche. L'accessibilité voirie, je prends ce sujet bien volontiers, parce que vous avez raison, c'est obligatoire. Il y a un travail à faire, je pense qu'il y a un audit à faire, il y a des chiffrages à faire. Cela prendra du temps. Mais il faut le faire. C'est un sujet qui nous concerne tous. Avec les limites de ce que l'on peut faire dans une ville qui existe depuis le IXème siècle. Quant aux réunions de quartiers, et bien c'est pareil, c'est un sujet qui est relancé. Je suis toujours sur la concertation comme elle se passe aujourd'hui. Nous remontons de l'information. La consultation citoyenne, je ne vois pas pourquoi nous la ferions aussi souvent. Nous recevons les gens. Nous avons mis en place une nouvelle application, elle permet aux habitants d'envoyer des expressions en plus des autres médias. Nous sommes interpellés par Facebook, nous sommes interpellés par le téléphone, je suis même personnellement interpellé car tout Limas a mon téléphone perso. Et nous traitons. Je vous encourage à faire la promotion de cette application qui est en plein déploiement. Si cela déborde, il faudra que nous y consacrons des moyens. Cela va servir pour le mobilier urbain qui est détérioré, cela nous aide. Moi, je ne veux pas quelque chose qui soit juste décoratif. Je veux que ce soit utile. Cet outil permet au citoyen d'écrire à la mairie. Il y a même une partie où vous pouvez féliciter la mairie. Ce qui est important, et c'est ce que je demande surtout à l'exécutif, c'est d'écouter les gens, de leur apporter des réponses et de garder le cap que l'on a. Sur le thème des consommations énergétiques, nous avons beaucoup fait, mais notre préoccupation aujourd'hui avec ce que nous avons vécu à l'école, est davantage sur le confort d'été. Nous avons des contraintes à l'école, qui ne nous empêchent pas, mais qui bloquent, parce que financièrement, c'est élevé. Car cela va coûter de l'argent, le confort d'été. L'étude est en cours, c'est monsieur MAS qui suit le dossier, nous rencontrons des gens. Je ne veux pas que l'on fasse n'importe quoi, je ne veux pas faire de l'affichage. Il y a des gens qui achètent trois ventilateurs et qui disent qu'ils ont tout fait. Je ne veux pas que l'on déploie des technologies qui en fait, seraient à risque, aussi pour la consommation. Je souhaite par contre, pour l'été prochain, qu'il y ait un peu plus de confort pour les élèves, à l'école, mais aussi pour le centre de loisirs. Nous sommes en train de travailler sur l'équipement de quelques bâtiments. Il faut que l'on fasse des commissions sur ce sujet dès que l'on a avancé. Nous mettrons tout cela au budget. Pour moi, c'est une obligation de vous le présenter. Pour votre information, je suis très personnellement un « anti clim ». Mais je ne veux pas imposer cela aux autres.

Le Conseil Municipal prend acte que le rapport d'activité 2025 de la CAVBS lui a été présenté.

6 – Rentrée scolaire 2026

Rapporteuse : Madame GIRAUD

ECOLE MATERNELLE

142 élèves (150 en 2025-2026)

6 classes : 47 élèves en petite section - 56 en moyenne section - 39 en grande section

2 double niveaux :

Une petite section-moyenne section

Une grande section-petite section

4 classes de 24 enfants et 2 classes de 23 enfants

Une nouvelle enseignante cette année

Une légère diminution des effectifs par rapport à l'année scolaire précédente.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE

265 élèves (260 en 2025-2026)

11 classes + la classe ULIS

53 CP - 54 CE1 - 50 CE2 - 50 CM1 - 51 CM2

7 élèves de la classe ULIS.

4 classes double niveaux :

1 CP-CE1

1 CE1-CE2

1 CE2-CM1

1 CM1-CM2

Petit nombre par classe : 2 classes de 22 enfants ; 4 classes de 23 enfants ; 3 classes de 24 enfants ; 2 classes de 25 enfants

Une légère diminution des effectifs par rapport à l'année scolaire précédente.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

A l'école maternelle : un service : capacité 48 enfants.

Si plus d'enfants, ils déjeunent au 1^{er} service du restaurant scolaire de l'école élémentaire.

En début de rentrée, 25 enfants de plus étaient concernés.

A l'école élémentaire : 280 repas servis en moyenne. Il y a 2 services

COLLÈGE JACQUES CHIRAC :

234 élèves soit : 120 élèves de 6^{ème} et 114 élèves de 5^{ème}

COLLÈGE MAURICE UTRILLO :

599 élèves :

5 classes de 6^{ème} : entre 23 et 24 élèves par classe

4 classes de 5^{ème} : entre 26 et 27 élèves

6 classes de 4^{ème} : entre 29 et 30 élèves

7 classes de 3^{ème} : entre 26 et 28 élèves

La Maison Enchantée et les Explorateurs : Les 2 centres ont bien repris.

7 – Elections sénatoriales du 27 septembre 2026

A l'issue du conseil municipal du 5 juin, 15 délégués ont été désignés :

Messieurs GIRIN, JOMAIN, JACQUES, MAS, WADBLEY, MAIO, JOTHIE, TROUVÉ, ainsi que mesdames LAFORET, GIRAUD, PETOZZI, RIVET, LACHIZE, AUCAGNE, DURON

Cinq suppléants ont également été désignés : Messieurs CIMETIERE, SEGARD, ainsi que mesdames SELLEM, JOMARD, CHABERT

Il est rappelé que le vote est obligatoire et que si un délégué ne prend pas part au scrutin « sans cause légitime », il s'expose à une amende de 100 euros.

En effet, les délégués des conseils municipaux ne peuvent manquer le vote qu'en cas de force majeure : obligation professionnelle, handicap, raison de santé, etc...pour lesquels ils devront fournir un justificatif. Les motifs de convenance personnelle ne sont pas admis. C'est le maire qui doit réceptionner les demandes d'empêchement de ses conseillers municipaux et les transmettre au préfet. Dans ce cas, ils seront remplacés par un suppléant.

Il est à noter que la convocation est adressée aux délégués par la préfecture et que lors du vote, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire en complément de la convocation.

Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire (délibération n° 2026-38 du 11 mai 2026)

Voici les actes réalisés dans le cadre des délégations que le conseil municipal a attribuées au maire.

8° - De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières

Voici le récapitulatif des concessions vendues depuis le 3 juillet 2026 :

Nature	Tarif unitaire	Quantité	Total
Case urne 10 ans	447.00 €	1	447.00€

11 ° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, huissiers de justice et experts.

Depuis le 06 juillet 2026, la commune a réglé la somme totale de 4 238 € à des avocats concernant 2 affaires.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

Depuis le 6 juillet 2026 : 4 DIA, sans préemption.

Numérotation	Référence cadastrale	Adresse		Superficie	Tarif
IA691152600033	AC 064	Bâti sur terrain propre	7 rue des Chardonnerets	826 m2	340 000.00 €
IA691152600034	AL 547 + AL 548 + AL 549	Bâti sur terrain propre	16 avenue de la libération	1 184 m2	715 000.00 €
IA691152600035	AM 164	Bâti sur terrain propre (usage commercial)	120 rue des chantiers du Beaujolais	262.46 m2	380 000.00 €
IA691152600036	AM 181 + AM 185	Bâti sur terrain propre (usage commercial)	225 rue de l'Ecosais	133 m2	269 360.00 €

► Arrêté du 4 septembre 2026 concernant les PFAS :

- Consultable en ligne et affiché au centre-bourg (ancien lavoir)

► Calendrier des prochains conseils municipaux :

- Lundi 19 octobre à 19 h
- Lundi 16 novembre à 19 h
- Lundi 21 décembre à 19 h

► Rendez-vous à noter

- Projection dans le cadre des Semaines du développement durable, du film : KOGIS, mardi 15 septembre à 20 h, salle des fêtes
- Journées du patrimoine : samedi 19 septembre à la salle des fêtes
Le comité Histoire et patrimoine organise une exposition consacrée au patrimoine architectural de Limas, qui mettra à l'honneur six bâtiments emblématiques de la commune : le prieuré, le manoir du Martelet, les châteaux de la Barre, des Tournelles, de Belleruche et de la Citadelle.
Salle des fêtes, samedi 19 septembre de 10 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h
- Le vendredi 25 septembre : conférence sur les abeilles à la salle des fêtes
- Samedi 26 septembre : animations à la médiathèque dans le cadre des semaines du développement durable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

Le Maire,
Pascal GIRIN



La secrétaire de séance,
Sylvie LACHIZE

A blue ink signature of Sylvie Lachize, the secretary of the meeting.